ASSEMBLÉE NATIONALE

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 2978)

AMENDEMENT

Nº AS7

présenté par Mme Provendier, M. Borowczyk, M. Damaisin, M. Haury, M. Kerlogot, Mme Mirallès, Mme Morlighem, Mme Sarles et M. Venteau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.